



Volet B

Copie à publier aux annexes au Moniteur belge après dépôt de l'acte au greffe

Réservé
au
Moniteur
belge



22129501

Déposé au Greffe du Tribunal
de l'entreprise de Liège division Namur

21 OCT. 2022

Greffe

Pour le Greffier

N° d'entreprise : 0474 102 544

Nom

(en entier) : ACINACITTA

(en abrégé) :

Forme légale : Société anonyme

Adresse complète du siège : Rue de la Gare Fleurie 16

5100 Jambes

Objet de l'acte : Changement du représentant permanent du commissaire

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale du 13 octobre 2022 :

[...]

(i) Lors de l'assemblée générale de la Société du 7 juin 2022 il a été décidé de renouveler le mandat du commissaire de la Société, EY Réviseurs d'Entreprises SRL, dont le siège est situé De Kleetlaan 2, 1831 Diegem, et inscrite à la Banque-Carrefour des Entreprises sous le numéro 0446.334.711, ayant comme représentant permanent Monsieur Romuald Bilem. Son mandat prendra fin après l'assemblée générale ordinaire de 2025 qui délibérera sur les comptes clôturés au 31 décembre 2024.

L'assemblée générale prend acte de la lettre du commissaire du 5 juillet 2022 par laquelle le changement de représentant permanent du commissaire est annoncé. Le commissaire a désormais comme représentant permanent Madame Emilie Van Callemont pour la durée restante de son mandat..

[...]

(ii) L'assemblée générale donne procuration à Samantha Kabeya, Frederik Laevens et Vincent Longueville ayant tous leurs bureaux situés rue Royale 145, 1000 Bruxelles, chacun agissant individuellement et avec pouvoir de substitution, afin d'accomplir toutes les formalités relatives à la publication aux annexes du Moniteur belge des décisions écrites des actionnaires et pour effectuer toute modification de l'inscription de La Société auprès du registre des personnes morales, remplir toutes les formalités nécessaires ou utiles auprès de la Banque-Carrefour des Entreprises, d'un guichet d'entreprises ou du greffe du tribunal de l'entreprise compétent, et, de manière générale, prendre toutes les mesures nécessaires et utiles relatives aux décisions adoptées par les actionnaires.

[...]

Pour extrait certifié conforme
Frederik LAEVENS
Mandataire

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 31/10/2022 - Annexes du Moniteur belge